



TH FRANCE s.a.r.l

Composants électriques et pneumatiques

550 avenue Général de Gaulle – BP 203 – Sainte-Marguerite

88106 SAINT-DIE CEDEX

Tél. : 03.29.56.23.82 – Fax : 03.29.56.10.42 – www.th-france.eu – e.mail : th@th-france.eu

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. GÉNÉRALITÉS

Champ d'application :

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant la société TH FRANCE. L'acheteur ou le client est défini ci-dessous comme étant le cocontractant du vendeur. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par TH FRANCE auprès des acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente du vendeur et déclare les accepter comme faisant partie intégrante du contrat de vente. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes commandes, ventes et plus généralement, à toutes relations commerciales et contractuelles entre le vendeur et l'acheteur.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir sur les conditions générales de vente. Toute(s) clause(s) ou condition(s) émanant de l'acheteur, non acceptée(s) par écrit par le vendeur, qui serai(en)t en opposition avec les présentes conditions générales de vente sera(ont) considérée(s) comme nulle(s) et en tous les cas inopposable(s) au vendeur.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes conditions générales de vente sont modifiables sans préavis par TH FRANCE, qui détermine le moment de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales qui s'y substituent, après s'être assuré de leur opposabilité.

Offres et commandes:

Les prix et renseignements portés sur nos tarifs et catalogues sont donnés à titre indicatif, ils ne constituent pour nous aucun engagement et sont sujets à variation et/ou modification. La nature et les caractéristiques des appareils qui y sont décrits peuvent être modifiés ou perfectionnés sans préavis.

Lorsqu'un devis est établi, celui-ci est valable pendant une durée d'un mois, sauf mention contraire figurant sur celui-ci et sauf, s'agissant du prix y figurant, au cas de fluctuation monétaire importante.

Toute vente implique l'émission d'un bon de commande de la part du client, émis en suite ou non d'un devis. Toutefois pour le cas de devis préalable, le bon de commande peut prendre la forme d'une signature du devis par le client sous la mention écrite de sa main « bon pour accord ».

Le devis ou bon de commande doit mentionner :

- l'adresse de facturation ;
- si le client prendra livraison du matériel à l'usine, ou s'il demande la livraison du matériel commandé en ses locaux auquel cas l'adresse de livraison doit être précisée ;
- les références exactes, désignations et quantités des marchandises commandées ;
- le nom et les coordonnées de l'interlocuteur du vendeur.

En tout état de cause, et même lorsqu'un devis a été établi, l'acceptation par TH FRANCE d'une commande implique une confirmation écrite de la commande par tout moyen permettant un accusé de réception. Cette confirmation écrite indique le prix de cession ainsi que le délai et l'adresse de livraison, lesquels ne peuvent être différents de ceux mentionnés le cas échéant au devis si celui-ci était en vigueur lors de la réception du bon de commande par TH FRANCE. La confirmation de commande indique également si le matériel est ou non en stock.

Plans:

Nous fournissons s'il y a lieu et sur demande, par type d'appareil un exemplaire des plans et notices en notre possession.

Mise en route, essais, réglages, entretien :

Sauf stipulations contraires, dûment mentionnées sur nos devis ou confirmations de commande, nos prix ne couvrent que la fourniture du matériel, à l'exclusion notamment de toutes interventions sur le lieu de l'installation, telles que : montage, mise en service, essai, réglage ou raccordement quelconque.

Dans le cas où le client désirerait que son personnel, pour le montage du matériel fourni, soit assisté par un de nos ingénieurs ou techniciens, cette demande devrait faire l'objet d'une commande écrite qui devra être confirmée par nous par écrit, cette confirmation devant être envoyée au client par tous moyens permettant un accusé de réception ; le coût des prestations d'assistance ainsi que tous frais engagés en vue directement ou indirectement de l'exercice de la mission, tels que frais d'hébergement et de déplacement, seront facturés sur les bases du tarif intersyndical en vigueur.

2. PRIX ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Prix :

Nos prix, sauf stipulations contraires, s'entendent :

- en France métropolitaine hors taxes, matériel départ Sainte Marguerite, emballages compris ;
- à l'exportation : en exonération de taxes, pour matériel sous emballages standard départ usine.

En tout état de cause, les ventes sont réalisées au taux de la TVA en vigueur au moment de la facturation. Toutes modifications, soit de taux, soit de taxes fiscales auxquelles sont assujetties les ventes de TH FRANCE seront, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix remis aux acheteurs ainsi qu'aux commandes en cours.

Les frais annexes tels que notamment les frais d'emballages spéciaux, d'assurances, de douane, consulaires ou autres, sont toujours à la charge de nos clients. Les instructions nécessaires à l'établissement des documents exigés pour l'exportation devront nous être fournis à la commande par le client.

10 € HT. de frais de gestion seront appliqués sur toute facture inférieure à 40 € HT.

Transport :

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur depuis le siège de TH FRANCE, soit par délivrance dans les locaux du client impliquant remise des marchandises à un expéditeur ou à un transporteur.

Pour le cas d'une remise au client chez TH FRANCE, il incombe à l'acheteur de procéder ou faire procéder à l'enlèvement des marchandises chez TH FRANCE et ce, dans le délai de 30 jours de la notification qui lui est faite de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, le produit sera réintégré dans le stock, ce qui pourra conduire à une augmentation du délai de livraison en cas d'indisponibilité matérielle.

Sur demande expresse de l'acheteur, le transport des marchandises peut être confié à un transporteur par les soins de TH FRANCE ; lequel coût du transport sera refacturé directement par TH France à l'acheteur. D'une façon générale, toutes les opérations de transport de marchandises sont à la charge, aux frais, risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur, même en cas d'expédition et n'entraînant pas de transfert de propriété.

En cas de perte, substitution ou avarie, liée au transport, l'acheteur doit en informer le transporteur dans le délai légal de trois (3) jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire, en application de l'article L 133-3 du Code de Commerce. Une copie de la lettre adressée au transporteur devra être envoyée au vendeur, ainsi que les réserves mentionnées sur le bon de livraison du transporteur. Faute de quoi, la réception sera automatiquement considérée comme ayant été prononcée, avec toutes conséquences de droit. Dans tous les cas, le transport reste stipulé effectué d'ordre et pour le compte de l'acheteur. Toutes augmentations des tarifs de transport au cours de l'exécution d'un marché sont supportées entièrement par l'acheteur.

Délai de livraison :

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison ne commenceront à courir qu'à partir de la date de confirmation de la commande par TH FRANCE. Aucun retard dans la livraison des marchandises ne peut être imputable à TH FRANCE, les délais remis n'étant qu'indicatifs, sauf engagement formel de TH FRANCE. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à pénalités, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si 30 jours après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue, à la demande de l'une ou l'autre partie, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts. Ces dispositions ne trouveront pas à s'appliquer si le retard est dû à l'attente par TH FRANCE d'un complément d'informations de la part du client. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné. Le vendeur tiendra l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des marchandises et fournitures est toujours exigible au siège social de TH FRANCE. Les traites ou acceptations de règlement ne font pas dérogation à cette clause.

Sauf convention contraire, les règlements sont effectués aux conditions suivantes : paiement à quarante cinq (45) jours fin de mois, par effet de commerce domicilié émis par TH FRANCE, chèque ou virement comme l'indique l'article L441-6 du code de commerce.

Un acompte de 30 % à la commande peut être demandé dans certains cas à la seule appréciation de TH FRANCE (commandes importantes par exemple). Nous nous réservons la possibilité de facturer au moment de chaque livraison même partielle et selon la valeur réelle de cette livraison.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement, au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue. Au cas où une traite ne serait pas retournée dans les dix (10) jours de son émission, les conditions de paiement pourront être modifiées, comme indiqué ci-après. Le refus d'acceptation d'une traite ou le défaut de paiement d'effet à son échéance, rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance, sans mise en demeure préalable.

Il peut entraîner, au gré du vendeur, la suspension des livraisons ainsi que la résiliation des commandes en cours et libère TH FRANCE de tous engagements. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Conformément aux articles 1139 et 1153 alinéa 2 du Code Civil, l'arrivée de l'échéance d'une ou plusieurs des factures vaudra mise en demeure automatique de payer de l'acheteur, sans aucune formalité.

En conséquence, les pénalités de retard commenceront à courir sans formalités d'aucune sorte à compter de l'arrivée de l'échéance en question. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Le montant de ces pénalités de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le vendeur.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur, qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échoué ou non.

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15 %. En outre, tout retard de paiement rendra le client redevable de plein droit, à l'encontre de TH FRANCE, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante euros (40 €). Toutefois, si les frais de recouvrement exposés par TH France sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire de 40 €, TH FRANCE pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. En cas de paiement comptant, un escompte est consenti à l'acheteur à raison de 1 % du montant de la facture.

A réception de la facture de TH FRANCE, l'acheteur, pour le cas de paiement immédiat, se réserve le droit d'appliquer sur le champ ledit escompte de 1 %. Le vendeur se réserve le droit de demander un chèque de banque dans le cas où les sommes engagées seraient importantes.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues. Le vendeur se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur et d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties. Ce sera notamment le cas si, une modification ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'acheteur. Le cas échéant, le vendeur peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la date de présentation de la garantie.

L'acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Aucune réclamation sur la qualité des livraisons n'est suspensive si la preuve de la défectuosité des marchandises n'a pas été apportée et n'a pas été dûment constatée et reconnue par le vendeur avant l'échéance.

En cas de litige sur une facture, la réclamation doit se faire par écrit en recommandé avec accusé de réception adressée au vendeur dans les sept (7) jours à compter de la réception des produits.

4. GARANTIES

Délai :

Notre matériel est garanti pendant un délai de 12 mois à partir de la date de livraison ou d'expédition. Cette garantie porte sur les défauts de conformité ou vices apparents constatés par le vendeur, et sur les vices cachés et reconnus par le vendeur.

Conditions :

La garantie se limite au remplacement à notre siège de la pièce reconnue par nous défectueuse, et ne peut donner lieu à aucune demande de dommages et intérêts. Les frais de transport relatifs au retour de matériel sont toujours à la charge de nos clients. Sur demande expresse de l'acheteur, le transport des marchandises peut être confié à un transporteur par les soins de TH FRANCE ; lequel coût du transport sera refacturé directement par TH France à l'acheteur. La garantie ne s'applique ni au remplacement ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale de l'appareil, de détérioration et d'accident provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien et l'utilisation défectueuse des appareils.

Aliénation de la garantie :

Notre garantie n'est plus applicable :

- si le défaut ou vice étant apparent, le client n'a pas émis de réserves dans les conditions indiquées aux présentes conditions générales de vente;
- si les instructions de mise en service et d'entretien n'ont pas été suivies ;
- si l'utilisation du matériel n'est pas conforme aux préconisations figurant dans nos notices ou a fait l'objet d'une modification ;
- si l'installation est non conforme aux règles de l'art (incomplète ou défectueuse, montage incorrect du ou des circuits) ;
- Si la tension d'alimentation et celle de l'appareil sont incompatibles ;
- si les défauts et détériorations en cause sont provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore, par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur ;
- si l'incident résulte des causes extérieures atmosphériques ou électriques tels que notamment foudre, sur ou sous-tension, défaut de mise à la terre ;
- si le matériel a subi une modification ou une intervention par un personnel non agréé par nos services ;
- si avant d'être installé, le matériel n'a pas été entreposé avec les précautions nécessaires à sa protection.

En aucun cas, la responsabilité de TH FRANCE ne peut être engagée au-delà de celle de ses propres fournisseurs.

5. TRIBUNAUX COMPETENTS – DROIT APPLICABLE

Toute contestation, quelle qu'en soit la cause, de même que tous différends relatifs à la formation, à la conclusion, à l'interprétation ou à l'exécution du contrat conclu entre les parties sera, à défaut de règlement amiable, soumis exclusivement à la juridiction du Tribunal de commerce d'EPINAL (88), dans le ressort duquel se trouve le siège du vendeur, même en cas d'appel de garantie, de référé ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires. Les relations des parties sont régies uniquement par le droit interne français.

6. RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

LES VENTES ONT LIEU AVEC RESERVE DE PROPRIETE : la propriété de la chose livrée est donc réservée à TH FRANCE jusqu'au paiement complet du prix et de ses accessoires. A défaut de paiement à un seul des termes convenus, la vente sera résolue au gré du vendeur, de plein droit, quarante huit heures (48 h) après mise en demeure restée sans effet, adressée par la TH FRANCE à l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception .TH FRANCE pourra alors revendiquer toute marchandise livrée par elle et se trouvant en stock chez l'acheteur. Les reports d'échéances accordées éventuellement à l'acheteur sont assortis des mêmes règles. Toute revente, toute utilisation de la marchandise non encore complètement payée, est interdite à l'acheteur, à défaut de paiement à un seul des termes convenus, à partir du jour de ce terme. La marchandise livrée est individualisée par TH FRANCE par marquage du produit ou identification de provenance apposée sur ou sous l'emballage ou par tout autre moyen. L'acheteur est tenu de protéger cette individualisation, de telle sorte que la propriété sur les marchandises de TH FRANCE soit toujours susceptible d'être prouvée.

Les paiements partiels intervenus serviront autant que de besoin à couvrir le préjudice né de l'inexécution du contrat, que ce préjudice soit lié à la disparition, à la revente ou à la dégradation de la marchandise.

Les frais de transport et de stockage entraînés éventuellement par la résolution de la vente seront également pris en compte.